

Durée du retrait du permis de conduire en cas d'antécédents



Tableau 1 : en croix

Gravité et nombre d'antécédents		Temps écoulé depuis la restitution du permis ou un avertissement	Gravité de l'infraction nouvellement commise			
			Faute légère	Faute moyennement grave	Faute grave	Délit de chauffard
Faute légère	1 ou plusieurs précédente(s) faute(s) légère(s)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	Pas d'aggravation (retrait de 1 mois au moins)	Pas d'aggravation (retrait de 3 mois au moins)	Pas d'aggravation (retrait de 2 ans au moins)
		Moins de 10 ans	Pas d'aggravation (avertissement)			
Faute moyennement grave	1 précédente faute moyenn. grave	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 4 mois au moins	retrait de 6 mois au moins	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	retrait de 6 mois au moins	
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation	
	2 précédentes fautes moyenn. graves	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 9 mois au moins	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation	
	Dès 3 fautes moyennement graves par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
		Moins de 10 ans		durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
Faute grave (ou délit de chauffard)	1 précédente faute grave (ou délit de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 4 mois au moins	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation	
	2 précédentes fautes graves (ou délits de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 15 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
		Moins de 10 ans			durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
	3 précédentes fautes graves (ou délit de chauffard)	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif	
		Moins de 10 ans		durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif ¹	
Mixte	1 faute grave (ou délit de chauffard) et 1 faute moyenn. grave par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 9 mois au moins	retrait de 12 mois au moins	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
		Moins de 10 ans			Pas d'aggravation	
	1 faute grave (ou délit de chauffard) et 2 fautes moyenn. graves par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
		Moins de 10 ans		durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	
	2 fautes graves (ou délits de chauffard) et 1 faute moyenn. grave par le passé	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif	
		Moins de 10 ans		durée indéterminée mais au moins 2 ans ¹	retrait définitif ²	
	Déjà sanctionné pour une "durée indéterminée mais au moins 2 ans")	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait définitif	retrait définitif	Pas d'aggravation
		Moins de 5 ans	Pas d'aggravation	retrait définitif	retrait définitif	
	Délit de chauffard	1 précédent délit de chauffard	Moins de 2 ans	retrait de 1 mois au moins	retrait de 4 mois au moins	retrait de 12 mois au moins
Moins de 5 ans			Pas d'aggravation	Pas d'aggravation	retrait de 12 mois au moins	
Moins de 10 ans					Pas d'aggravation	Pas d'aggravation

¹ sauf s'il y a une période de 5 années consécutives sans aucune mesure sur les 10 ans

² sauf si la mesure précédente, soit un retrait de durée indéterminée mais d'au moins 2 ans, a pris fin il y a plus de cinq ans, dans quel cas la mesure sera celle d'une durée indéterminée, mais au moins de 2 ans.

Durée du retrait du permis de conduire en cas d'antécédents

Tableau 2 : en lignes

Vous venez de commettre une infraction légère...		
Vos antécédents sont :	Temps écoulé depuis la fin de la dernière mesure :	Votre sanction sera au minimum :
Aucun antécédent	- - -	Un avertissement
Une ou plusieurs infraction(s) légère(s), moyenne(s) ou grave(s)	Il y a <i>plus</i> de deux ans	Un avertissement
	Il y a <i>moins</i> de deux ans	Un retrait de 1 mois

Vous venez de commettre une infraction moyennement grave...		
Vos antécédents sont :	Temps écoulé depuis la fin de la dernière mesure :	Votre sanction sera au minimum :
les infractions légères ne comptent pas le délit de chauffard vaut comme une infraction grave		
Aucun antécédent	- - -	Un retrait de 1 mois
Une infraction moyennement grave	Il y a <i>plus</i> deux ans	Un retrait de 1 mois
	Il y a <i>moins</i> de deux ans	Un retrait de 4 mois
Une infraction grave	Il y a <i>plus</i> de deux ans	Un retrait de 1 mois
	Il y a <i>moins</i> de deux ans	Un retrait de 4 mois
Deux infractions moyennement graves	Aucune ces deux dernières années	Un retrait de 1 mois
	Une ces deux dernières années	Un retrait de 4 mois
	Les deux ces deux dernières années	Un retrait de 9 mois
Une infraction moyennement grave + Une infraction grave	Aucune ces deux dernières années	Un retrait de 1 mois
	Une ces deux dernières années	Un retrait de 4 mois
	Les deux ces deux dernières années	Un retrait de 9 mois
Deux infractions graves	Aucune ces deux dernières années	Un retrait de 1 mois
	Une ces deux dernières années	Un retrait de 4 mois
	Les deux ces deux dernières années	Un retrait de 15 mois
Trois infractions moyennement graves ou graves	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
Une infraction grave + Deux infractions moyennement graves	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
Deux infractions graves + Une infraction moyennement grave	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois ces dix dernières années, aucune ces cinq dernières années	Un retrait de 1 mois
	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans	Il y a <i>plus</i> de cinq ans	Un retrait de 1 mois
	Il y a <i>moins</i> de cinq ans	Un retrait définitif

Vous venez de commettre une infraction grave...		
Vos antécédents sont :	Temps écoulé depuis la fin de la dernière mesure :	Votre sanction sera au minimum :
les infractions légères ne comptent pas le délit de chauffard vaut comme une infraction grave		
Aucun antécédent	- - -	Un retrait de 3 mois
Une infraction moyennement grave	Il y a <i>plus</i> de cinq ans	Un retrait de 3 mois
	Il y a <i>moins</i> de cinq ans	Un retrait de 6 mois
Une infraction grave	Il y a <i>plus</i> de cinq ans	Un retrait de 3 mois
	Il y a <i>moins</i> de cinq ans	Un retrait de 12 mois
Deux infractions moyennement graves	Aucune ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
	Une ces cinq dernières années	Un retrait de 6 mois
	Les deux ces cinq dernières années	Un retrait de 12 mois
Une infraction moyennement grave + Une infraction grave	Aucune ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
	Une ces cinq dernières années : la moyennement grave	Un retrait de 6 mois
	Une ces cinq dernières années : la grave	Un retrait de 12 mois
Deux infractions graves	Les deux ces cinq dernières années	Un retrait de 12 mois
	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 3 mois
	Deux au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
Trois infractions moyennement graves	Deux au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 3 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
Une infraction grave + Deux infractions moyennement graves	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 3 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
Deux infractions graves + Une infraction moyennement grave	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 3 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
Trois infractions graves	Trois au cours des dix dernières années, dont au moins une durant ces cinq dernières années	Un retrait définitif
	Aucune ces dix dernières années	Un retrait de 3 mois
	Trois au cours des dix dernières années, mais aucune durant ces cinq dernières années	Un retrait de 3 mois
Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans	Il y a <i>plus</i> de cinq ans	Un retrait de 3 mois
	Il y a <i>moins</i> de cinq ans	Un retrait définitif

Vous venez de commettre un délit de chauffard...		
Vos antécédents sont :	Temps écoulé depuis la fin de la dernière mesure :	Votre sanction sera au minimum :
seules les précédents délits de chauffard comptent comme antécédent		
Aucune infraction ou une infraction qui n'est pas un délit de chauffard dans les cinq ans		Un retrait de durée indéterminée, mais au moins deux ans
Un précédent délit de chauffard dans les cinq ans		Un retrait définitif